



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

## AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME  
#2026-046

459, route 341  
Lot 2 364 352 du cadastre du Québec

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 17 juin à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser, et ce, malgré les dispositions de l'article 281 du règlement U-005 relatif au zonage, l'implantation des portes d'un quai de chargement à une distance de 15 mètres de la ligne de lot latérale au lieu de la distance minimale requise de 20 mètres sur le lot 2 364 352 sis au 459, route 341.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 27 mai 2026.

La greffière

FLAVIE ROBITAILLE